

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 18 décembre 2013

**POINT IV.4 – 3<sup>e</sup> alinéa :**  
**Compte-rendu des travaux de la CFVU du 5 décembre 2013 constituée des membres du**  
**Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire :**  
**compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 26 novembre 2013 :**  
**création d'un diplôme d'université « Aromathérapie »**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la CFVU du 5 décembre 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : la création du diplôme d'université « Aromathérapie ».**

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. - Relevé synthétique des avis de la CFVU*  
*- Tableau du DU « Aromathérapie »*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Diplômes d'Université

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	DETAILS DE LA DEMANDE : objectif / public / organisation	CP	AVIS CFVU
Demande de <b>création</b> d'un Diplôme Universitaire (DU)  «Aromathérapie»	UFR Pharmacie  <u>Responsables de la formation :</u>  o Responsable universitaire : Anne Claire Milaine Olier, Professeur des Universités en Pharmacognosie o Responsable pédagogique : Olivier Tissot, Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine o Responsable technico-pédagogique : Mathieu Suertraud, Docteur en Pharmacie, Pharmacien à l'Unité Mixte de OPC-Santé	L'aromathérapie est le traitement des maladies par les essences aromatiques appelées huiles essentielles, l'aromathérapie est une branche de la phytothérapie (du grec yuzov, plante).  À ce jour il existe plusieurs DU de Phytothérapie-aromathérapie, mais aucun DU spécifiquement dédié à l'aromathérapie. Devant ce constat il est apparu intéressant de créer un diplôme spécifique, qui répondrait à la demande locale (cette option sera tout de même complétée par un échange sur un forum)  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Public visé :</b>                          Docteur en Pharmacie                          Préparateur en Pharmacie                          Les responsables pédagogiques et universitaires peuvent autoriser sur dossier d'autres professionnels de Santé reconnus par le code de la Santé Publique à s'inscrire.</li> </ul> <p><b>Durée de la formation</b>                      55 heures dont 20 heures de travail personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Acquisition de connaissances                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CM : 30 heures</li> <li>▪ Examen : 1h</li> </ul> </li> <li>o Analyse des pratiques professionnelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TPE : 15 heures</li> <li>▪ TD : 4 heures sur le cas dans la pharmacothèque</li> <li>▪ Examen : rendu de mémoire</li> </ul> </li> <li>o Suivi et Mise en place de mesures nouvelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TPE : 5h</li> </ul> </li> </ul> <p>Droits d'inscription : 188,10 euros                       Frais de formation - présentiel 1000 euros                       (voir dossier en pièce jointe)</p>	<p><i><b>Pas de remarque sur le fond du dossier.</b></i></p> <p><i><b>Il manque les deux budgets (présentiel et e-learning) dans les documents. Il est demandé que les budgets soient transmis en amont de la CFVU.</b></i></p>	<p><i><b>Favorable à l'unanimité</b></i></p> <p><i>(une question se pose par rapport à une ligne du budget libellée « Convention avec un partenaire pédagogique ». Les responsables du DU seront sollicités pour des explications quant à cet item)</i></p>

	PORTEUR DU PROJET	DETAILS DE LA DEMANDE : objectif / public / organisation	CP	AVIS CFVU
Demande de <b>création</b> d'un Diplôme Universitaire (DU)  «Aromathérapie, <b>en e-learning</b> »	UFR Pharmacie  <u>Responsables de la formation :</u>  Responsable universitaire : Anne Claire Milaine Olier, Professeur des Universités en Pharmacognosie  Responsable pédagogique : Olivier Tissot, Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine  Responsable technico-pédagogique : Mathieu Guernard, Docteur en Pharmacie, Pharmacien à l'Unité Médicale de DPC Santé	L'aromathérapie est le traitement des maladies par les essences aromatiques appelées huiles essentielles, l'aromathérapie est une branche de la phytothérapie (du grec yuzov, plante).  À ce jour il existe plusieurs DU de Phytothérapie-aromathérapie, mais aucun DU spécifiquement dédié à l'aromathérapie. Devant ce constat il est apparu intéressant de créer un diplôme spécifique, qui répondrait à la demande locale (cette option sera tout de même complétée par un échange sur un forum)  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'e-learning permet de toucher un public très large, notamment les pharmaciens ne pouvant se déplacer, car dans l'impossibilité de se faire remplacer, ou encore ceux habitant dans les DOM-TOM ou à l'étranger.</li> <li>▪ <b>Public visé :</b>                          Docteur en Pharmacie                          Préparateur en Pharmacie                          Les responsables pédagogiques et universitaires peuvent autoriser sur dossier d'autres professionnels de Santé reconnus par le code de la Santé Publique à s'inscrire.</li> <li>▪ <b>Durée de la formation</b>                          58 heures dont 24 heures de travail personnel</li> <li>▪ <b>Pratiques pédagogiques</b> (préciser CM, TD, TP et répartition horaire)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Acquisition de connaissances                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CM : 20 heures</li> <li>▪ Examen : 1h</li> </ul> </li> <li>○ Analyse des pratiques professionnelles                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TPE : 15 heures préparation cas</li> <li>▪ TPE : 4h travail sur le cas</li> <li>▪ TD : 14 heures de quizz et entraînement</li> <li>▪ Examen : rendu de mémoire</li> </ul> </li> <li>○ Suivi et Mise en place de mesures nouvelles                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TPE : 5h</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> Droits d'inscription : 188,10 euros  Frais de formation - en e-learning : 1500 euros  (voir dossier en pièce jointe)	(mêmes remarques que page précédente)	Favorable à l'unanimité